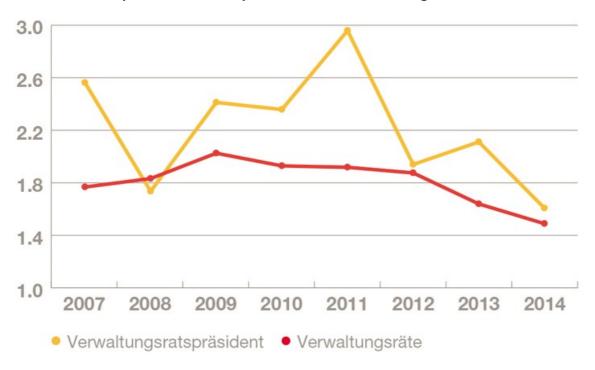


20.10.2015 - 11:00 Uhr

Étude de PwC: Des rémunérations en hausse et davantage d'actions pour les CEO / Executive Compensation & Corporate Governance : Insights 2015



Zürich (ots) -

La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants des 100 plus grandes entreprises suisses est en pleine mutation : les différences diminuent entre les salaires des administrateurs des petites et ceux des grandes entreprises. Les managers perçoivent plus de rémunération en actions et bénéficient d'un effet de levier de la fortune plus important. Les rémunérations des CEO des petites et moyennes entreprises ont augmenté au cours des huit dernières années. Tels sont les résultats de l'étude « Executive Compensation & Corporate Governance : Insights 2015 » de PwC Suisse.

Depuis 2007, la rémunération des présidents de conseils d'administration a augmenté, tant dans les entreprises du SMI que dans celles du SMIM, passant respectivement de 1 à 1,1 million de CHF (SMI, +12,4 %) et de 380 000 à 690 000 CHF (SMIM, +80 %). Pour les entreprises « Small Cap », la rémunération médiane des présidents de conseil d'administration s'élève à 310 000 CHF, en léger recul par rapport à 2007, mais en forte augmentation depuis 2008. En 2014, un administrateur d'entreprises du SMI gagnait 310 000 CHF (+3,6 % depuis 2007), un administrateur d'entreprises du SMIM 210 000 CHF (+22,8 %) et les membres de conseils d'administration d'entreprises « Small Cap » 120 000 CHF (+11,4 %).

« Le rapprochement du niveau de rémunération des trois groupes d'entreprises est particulièrement remarquable », explique Robert W. Kuipers, associé People and Organisation Consulting chez PwC Suisse. En 2009, un président de conseil d'administration d'une entreprise du SMI gagnait 2,4 fois plus que son homologue d'une entreprise du SMIM. En 2014, il ne gagnait plus que 1,6 fois plus (voir figure 1). « Les conseils d'administration, notamment ceux des petites et moyennes entreprises cotées en bourse, sont soumis à des exigences plus élevées ces dernières années » ajoute Robert W. Kuipers.

Niveaux de rémunération plus élevés et incitations plus fortes pour les CEO

Les rémunérations des CEO ont augmenté de 11,8 % en 2014 pour les entreprises du SMI, de 6,2 % pour celles du SMIM et de 11 % pour les entreprises « Small Cap ». Au total, la rémunération médiane des CEO du SMI a baissé de 8,1 millions de CHF à 7,5 millions de CHF au cours des huit dernières années (-7,9 %). En revanche, pour les entreprises du SMIM et les Small Cap, elle se situe, avec 3,4 millions de CHF et 1,4 millions de CHF, respectivement 19,4 % et 16,1 % au-dessus du niveau de 2007.

Parallèlement, les entreprises misent davantage sur la rémunération en actions, ce qui implique des incitations plus fortes. Pour les entreprises du SMI, l'enveloppe de rémunération typique se compose en 2014 de 50 % d'actions, contre 35 % pour les entreprises du SMIM (voir figure 2). Remo Schmid, associé People and Organisation Consulting de PwC, commente : « Le niveau de rémunération d'un manager ne peut pas être considéré indépendamment du type de rémunération. Les actions constituent des incitations, mais elles sont aussi plus risquées pour le manager et ce risque doit être compensé. »

L'effet de levier de la fortune des CEO a également fortement augmenté : en 2008, un CEO d'entreprises du SMI et du SMIM possédait en moyenne des actions de sa propre société pour une valeur d'environ 1,6 fois - respectivement 1 fois - son salaire de

base. En 2014 celles-ci représentent 7 fois - respectivement 4 fois - son salaire de base.

Possibles conséquences des votations sur les rémunérations

Pendant la saison des assemblées générales 2015, les actionnaires ont voté pour la première fois de manière contraignante sur les montants des rémunérations. Alexander Wagner, professeur de l'Université de Zurich et co-auteur de l'étude, commente : « Nos analyses montrent qu'il y a moins d'excès dans les rémunérations. Mais il est difficile d'évaluer si cela est imputable aux nouvelles règles say on pay ou si cela a à voir avec l'évolution globale de la gouvernance d'entreprise. » Les auteurs de l'étude concluent : « Les règles say on pay peuvent être judicieuses lorsque les entreprises expliquent clairement la relation entre niveau de rémunération, structure de rémunération et performances. »

L'étude

Pour la neuvième édition de l'étude « Executive Compensation & Corporate Governance », PwC Suisse a analysé les rapports de gestion des quelque 100 plus importantes sociétés suisses cotées en Bourse. Les prescriptions en matière de transparence, en vigueur depuis 2007, permettent d'effectuer une comparaison directe des systèmes de rémunération de 2007 à 2014. L'étude aborde également les tendances observées dans le gouvernement d'entreprise.

L'étude de PwC est disponible au format PDF auprès de Claudia Sauter.

Contact:

Robert W. Kuipers Associé People and Organisation Consulting, PwC Suisse ch.linkedin.com/in/robertwkuipers robert.kuipers@ch.pwc.com

Remo Schmid Associé People and Organisation Consulting, PwC ch.linkedin.com/in/remoschmid schmid.remo@de.pwc.com

Prof. Alexander F. Wagner, PhD Independent Counsel, Human Resource Services Swiss Finance Institute, Université de Zurich alexander.wagner@bf.uzh.ch

Claudia Sauter
Head of PR & Communications, PwC Suisse ch.linkedin.com/in/claudiasauter claudia.sauter@ch.pwc.com

Medieninhalte

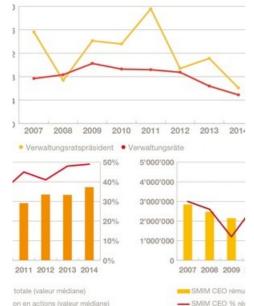


Figure 1: rémunération médiane des présidents de conseils d'administration et des administrateurs d'entreprises du SMI par rapport à celle touchée dans des entreprises du SMIM / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008191 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/PwC"

Figure 2: niveau de rémunération et structure de rémunération des CEO dans les entreprises du SMI et du SMIM 2007-2014 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008191 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/PwC"